



## COMMUNE DE FOUQUIERES LEZ LENS

### COMPTE RENDU DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DU 27 MARS 2009

**PRESIDENT** :BOUCHEZ Michel, Maire

**PRESENTS** :HOCHART D. BERTIN A. CHAUAUDRA E. SZAT S. HENOT D. MACIAZEK C. FLAMENT A. PAW R. Adjoints – SYS M. BEKAERT P. VANEECKE M.A. HERMEL J.L WARNEZ M. DEGAND D. JAROSZ S. ABRAHAM J.C. THIRION J.P. BELHAJ M. HERMAND J. PRAYBOROWSKI B. MONTEVILLE G.M. BUYCK I. Conseillers Municipaux

**ABSENTS EXCUSES** :BOUKHATEB N. BIELKIN L. MOLEND A. E. FAVIER E. VANTOURNHOUDT A. Conseillers Municipaux ont donné procuration – DARCHEVILLE F. Conseiller Municipal

**SECRETAIRE**: VANEECKE M.A. Conseillère Municipale

Le procès-verbal de la réunion précédente est lu et adopté.



### BUDGET PRIMITIF DE LA COMMUNE ET FIXATION DES TAUX DES TAXES LOCALES DIRECTES – EXERCICE 2009

Le Conseil Municipal décide de ne pas augmenter les taux des taxes locales directes pour l'année 2009, à savoir :

- taxe d'habitation	12.82 %
- foncier bâti	28.36 %
- foncier non bâti	89.71 %

Cette décision est adoptée par 24 voix pour et 4 abstentions (E.C.F.D. et A.D.)

#### SECTION DE FONCTIONNEMENT

- dépenses	5 547 708 €
- recettes	5 547 708 €

#### SECTION D'INVESTISSEMENT

- dépenses	1 198 202 €
- recettes	1 198 202 €

le budget a été préparé conformément aux grandes orientations budgétaires présentées le 17 février 2009 : pas d'augmentation des taux d'imposition communaux, pas d'emprunt, investissement important.

Le budget a été adopté par 24 voix pour et 4 abstentions (E.C.F.D. et A.D.)

## **SUBVENTIONS 2009**

Le Conseil Municipal fixe à 2 % l'augmentation des subventions allouées chaque année à différentes associations locales.

Deux subventions exceptionnelles ont été allouées au :

- Sporting Club Fouquiérois d'un montant de 600 €
- Comité d'animation cité du 9 d'un montant de 600 €
- 

Cette décision est adoptée par 23 voix pour et 4 abstentions (E.C.F.D. et A.D.)

## **BUDGET PRIMITIF DE LA CAISSE DES ECOLES – EXERCICE 2009**

### **SECTION DE FONCTIONNEMENT**

- dépenses	51 000 €
- recettes	51 000 €

### **SECTION D'INVESTISSEMENT**

- dépenses	2 758 €
- recettes	2 758 e

Le budget de la caisse des Ecoles est adopté à l'unanimité.

## **BUDGET PRIMITIF DE LA ZONE INDUSTRIELLE – EXERCICE 2009**

### **SECTION DE FONCTIONNEMENT**

- dépenses	10 000 €
- recettes	10 000 €

Le budget primitif de la zone industrielle a été adopté par 24 voix pour et 4 abstentions (E.C.F.D et A.D.)

## **ADOPTION DES DECISIONS MUNICIPALES**

Le Conseil Municipal a pris acte des décisions municipales prises en vertu de l'article L2122.22 du Code général des Collectivités territoriales à savoir :

- droit de préemption urbain sur l'immeuble sis 10 rue Florent Evrard
- abonnement à diverses publications
- contrat « balayeuse »
- prolongation du bail de location d'immeuble
- marché de travaux de construction d'un auvent métallique pour abri d'une aire de stationnement et support pour l'installation intégrée de panneaux de captage solaire photovoltaïques – lot N° 2 « charpente métallique »
- contrat de vérification des extincteurs
- marché de fourniture de matériel informatique
- abonnement à une publication (Gauheria)

## **ADHESIONS**

Le Conseil Municipal décide à l'unanimité l'adhésion de la commune aux organismes suivants :

- EURALENS moyennant une cotisation de 1000 €
- Association des Petites villes de France moyennant une cotisation de 0.08 € par habitant

## **PERSONNEL COMMUNAL**

- 1) le Conseil Municipal fixe le tableau des affectifs du personnel communal pour l'année 2009
- 2) Le Conseil Municipal a décidé de maintenir les indemnités versées aux Elus conformément à la réglementation en vigueur.
- 3) le Conseil Municipal décide d'autoriser le versement d'une indemnité d'administration et de technicité à un agent contractuel et le versement d'une indemnité forfaitaire pour travaux supplémentaires à un agent contractuel chargé de mission.
- 4) Le Conseil Municipal décide à l'unanimité d'accorder le bénéfice d'allocations aux enfants du personnel qui fréquentent les colonies de vacances ou autres.

Ces décisions sont adoptées à l'unanimité.

## **AVENANTS AUX CONTRATS D'ASSURANCE**

- 1) Le Conseil Municipal autorise le maire à signer les avenants concernant le contrat d'assurance « responsabilité civile » dont le coût s'élève à 488.49 €.
- 2) Le Conseil Municipal autorise le maire à signer l'avenant N° 4 au contrat d'assurance concernant les garanties statutaires du personnel communal dont le coût s'élève à la somme de 4 094.37 €

Ces décisions sont adoptées à l'unanimité.

## **CONVENTION AVEC L'ASSOCIATION 3 ID**

Le Conseil Municipal autorise le Maire à renouveler pour un an la convention à intervenir avec l'Association 3 ID relative au dispositif « brigades vertes ».

En 2008 l'association a accueilli 8 stagiaires fouquiérois en contrat d'insertion.

Cette décision est adoptée à l'unanimité.

## **FETE DES MERES**

Comme les années précédentes, le Conseil Municipal fixe l'allocation allouée aux mères de familles ayant au moins 4 enfants âgés de moins de 16 ans au 1<sup>er</sup> juillet 2009. Le Conseil Municipal fixe à l'unanimité à 2 % l'augmentation de cette allocation.

## **ADMISSION DE TITRES EN NON VALEUR**

Considérant que le comptable du Trésor n'a pu procéder au recouvrement de titres de recettes établis en 2003 et 2004, le Conseil Municipal décide à l'unanimité d'admettre ces titres en non valeur

LE MAIRE

BOUCHEZ M.